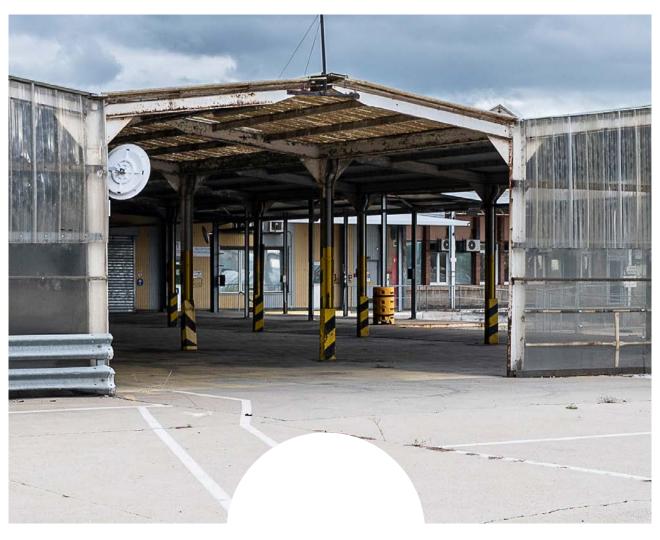
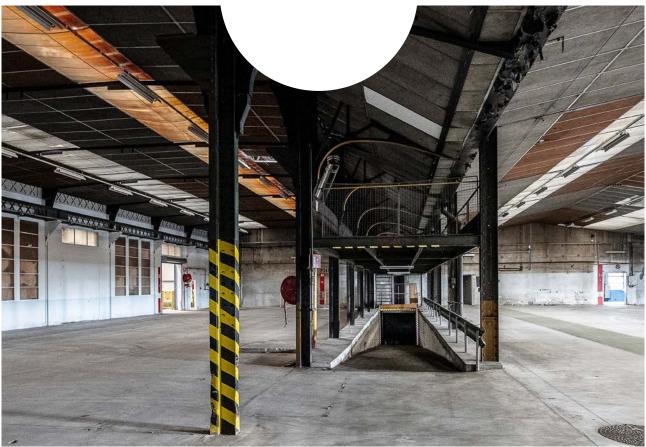


grandlyon.com





SOMMAIRE

PARTIE I: DESCRIPTIF DU PROJET

- 1. Contexte
- 2. Enjeux et objectifs
- 3. Les études réalisées
- 4. Les périmètres d'activités

PARTIE II: DESCRIPTIF DU SITE D'IMPLANTATION

- 1. L'ancien Technicentre SNCF de La Mulatière
- 2. Trois bâtiments pour l'accueil des deux ressourceries professionnelles

PARTIE III: CALENDRIER DU PROJET

PARTIE IV : ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- 1. Groupement et structure porteuse
- 2. Missions et fonctions
- 3. Positionnement et posture : un lieu au service du territoire qui évolue en fonction des besoins
- 4. Installation sur le site et répartition avec la ressourcerie du bâtiment
- 5. Modèles économiques viables et potentielle création d'emplois en insertion

PARTIE V : MODALITÉS DE RÉPONSE A L'APPEL À PROJETS



PARTIE I: DESCRIPTIF DU PROJET

1. Contexte

La stratégie culturelle de la Métropole de Lyon, adoptée par <u>délibération le 21 juin 2021</u>, se décline autour de trois enjeux principaux et complémentaires :

- Développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle et les politiques de solidarité,
- Accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs,
- Garantir un maillage territorial de l'offre culturelle et participer à la construction d'un récit commun.

Chacun de ces enjeux intègrent deux enjeux transversaux, facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité des genres.

La politique de structuration de la filière culturelle – qui répond au second enjeu – s'adresse aux acteurs culturels de tout secteur (spectacle vivant, arts visuels et numériques, image/ audiovisuel, patrimoine, livre et édition, etc.) et a pour vocation d'accompagner les professionnels, implantés sur le territoire, vers :

- Des modèles économiques plus robustes, reposant sur des activités et des financements diversifiés,
- Le développement de la mutualisation de leurs ressources, humaines et matérielles.

À l'écoute des attentes des professionnels de la filière, la Métropole de Lyon a identifié un besoin de création d'une ressourcerie culturelle. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les professionnels du territoire vers des pratiques plus éco-responsables : réduction des déchets, réemploi de matériaux et de matières, sensibilisation et formation aux activités plus respectueuses de l'environnement, etc.

À travers le présent appel à projets, la Métropole recherche un porteur de projets pour créer et gérer la ressourcerie culturelle sur ce site.

Deux projets en un : les ressourceries professionnelles

La Métropole intervient dans le rapprochement de deux filières aux problématiques communes. Cohabiteront ainsi dans les mêmes bâtiments : une ressourcerie culturelle (objet du présent appel à projets) et une ressourcerie du bâtiment / second œuvre (objet d'un autre appel à projets – consultable par ailleurs).

L'intérêt de réunir ces deux filières est double :

- D'une part, permettre aux acteurs du réemploi de se développer en bénéficiant de locaux adaptés, de la mutualisation de ressources, matérielles et immatérielles, et d'une dynamique collective.
- D'autre part, offrir aux acteurs qui s'intéressent au réemploi et aux changements de pratiques, un lieu ressource pour trouver des expertises, des surfaces, des outils et des produits/matériaux pour

expérimenter de nouvelles activités et manières de produire.

Au-delà de la cohabitation, la Métropole entend accompagner des pratiques de mutualisation et de partage de ressources et de compétences entres les professionnels des deux filières.

Les candidats ont la possibilité de répondre aux deux appels à projets.

2. Enjeux et objectifs

La ressourcerie culturelle a vocation à répondre à des enjeux d'intérêt général divers :

ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Limiter la surconsommation des matériaux et matériels utilisés dans les productions artistiques et culturelles et réduire leur impact carbone.

Objectifs:

- → Donner une seconde vie et faciliter le réemploi des matériaux et matériels issus de productions artistiques et culturelles (décors, accessoires, cimaises, costumes, éléments de muséographie, etc.) en proposant des services de collecte, de valorisation/ transformation et de remise en circulation dans un périmètre local.
- → Participer à la réflexion et à l'innovation vers le développement de pratiques plus soutenables, à travers la réunion de compétences et de moyens, pour progresser collectivement.

ENJEU ÉCONOMIQUE

Participer à la stabilisation des modèles économiques et à la pérennisation des activités professionnelles pour garantir une diversité culturelle et artistique sur le territoire.

Objectifs:

- → Proposer à l'ensemble des bénéficiaires des produits qualitatifs selon une politique tarifaire accessible et inclusive.
- → Proposer des missions de sensibilisation et d'insertion auprès de publics cibles

ENJEU DE STRUCTURATION DE FILIÈRE

Proposer un ensemble de savoir-faire et de connaissances au service de la filière culturelle et artistique du territoire en devenant un pôle ressources

Objectifs:

- → Adapter l'offre de services et les modalités d'accès en fonction des contraintes des bénéficiaires (tarifs, horaires d'ouverture, etc.) et en fonction de l'évolution de la filière culturelle et artistique et des problématiques rencontrées par les professionnels.
- → Animer un réseau de partages et d'échanges de compétences et valoriser les initiatives déjà existantes sur le territoire afin d'encourager l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs culturels métropolitains.

Positionnement et rôle de la Métropole

À travers ce projet, la Métropole entend participer à la création d'un tiers-lieu professionnel autour des enjeux de la fabrication de la culture, du cycle de vie des matériaux et matériels issus de ces activités et au développement des pratiques éco-responsables.

La Métropole est déjà fortement engagée dans le projet et souhaite continuer à jouer un rôle dans la poursuite du projet :

- En garantissant, en lien avec son partenaire SNCF, l'implantation du projet au cœur de l'ancien Technicentre SNCF de la Mulatière, pour une durée de 10 ans et une éventuelle relocalisation des activités dans le projet urbain du site à long terme.
- En investissant dans les travaux de réhabilitation des bâtiments (isolation, raccordement électrique, accès, etc.) qui seront réalisés en 2025.
- En soutenant économiquement l'amorçage des activités de la ressourcerie culturelle selon des modalités qui restent à définir et dans une relation de partenariat
- En tant que partenaire principal du projet, en assurant un suivi de l'activité et l'atteinte des objectifs dans le cadre d'une gouvernance à définir.

3. Les études réalisées

Sur la sollicitation d'un certain nombre d'acteurs culturels de son territoire, la Métropole a initié le projet de ressourcerie culturelle en pilotant les études suivantes :

- 2021: Enquête sur les attentes et les besoins des acteurs culturels du territoire vis-àvis d'un potentiel service de ressourcerie culturelle
- **2021 2022 :** Étude de faisabilité technique, juridique et économique comprenant notamment une analyse comparative des ressourceries culturelles françaises déjà existantes et une projection de gisement potentiel.

Ces deux études menées en parallèle dessinent les contours du futur équipement. Elles soulignent déjà la forte implication des professionnels (à travers des entretiens, des groupes de travail, des questionnaires, présentations publiques, etc.) et le **caractère coconstruit** du projet.

Les résultats sont synthétisés en annexe 1 du présent appel à projet.

4. Les périmètres d'activités

SERVICES ET ACTIVITÉS IDENTIFIÉS PAR LES ÉTUDES

Les services et activités socles :

- → LA COLLECTE des ressources auprès des acteurs culturels du territoire qui souhaitent céder celles dont ils n'ont plus l'usage. Il peut s'agir d'éléments de décors, de scénographies, de muséographies, de costumes et d'accessoires, d'équipements électriques et électroniques (type projecteurs et enceintes), etc.
- → LA VALORISATION ET LA TRANSFORMATION à travers un service de nettoyage, redécoupage et réparation des ressources récupérées sur le site de la ressourcerie culturelle.
- → **LA VENTE** des matériaux et matériels via un magasin in situ et éventuellement via une plateforme numérique. Un service de location de certains éléments peut être envisagé.
- → LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION via des sessions de conseils et d'accompagnement des acteurs culturels afin de développer leurs pratiques d'éco-conception, de réemploi, etc.

D'autres **services et activités** peuvent être proposés par les participants pour compléter l'équipement selon leur vision du projet.

TYPOLOGIES DES FUTURS BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires prioritaires de la ressourcerie culturelle sont :

- Les professionnels de la culture ou en cours de professionnalisation.
 L'accès aux particuliers pourra être proposé à la marge
- De tous les secteurs artistiques et culturels: spectacle vivant, musique, arts visuels, cinéma et audiovisuel, musée et patrimoine, artisanat d'art, etc. Un élargissement aux professionnels d'autres secteurs (événementiel d'affaire -salons, congrès - luxe, événementiel sportif) n'est pas à exclure mais ne devra pas représenter une part majoritaire des activités
- De toutes les typologies (équipements, événements, compagnies, etc.) et de tous les statuts juridiques (associations, entreprises, coopératives, artistes-auteurs ou auto-entrepreneurs, etc.).

Les acteurs du territoire métropolitain et territoires limitrophes seront les principaux bénéficiaires des services de la ressourcerie culturelle.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Le projet devra mettre en œuvre des valeurs et objectifs au profit de tous les bénéficiaires : politique tarifaire adaptée, égalité d'accès, missions d'insertion par l'emploi, etc.

À travers ce projet, la Métropole entend participer à la création d'un tiers-lieu professionnel autour des enjeux de la fabrication de la culture, du cycle de vie des matériaux et matériels issus de ces activités et au développement des pratiques écoresponsables.

Le futur équipement doit être pensé par le porteur de projet comme un outil proposant des espaces adaptés et partagés, des compétences et des connaissances en réemploi au service de l'ensemble des acteurs culturels du territoire. L'équipement permettra également la mise en valeur d'autres initiatives du territoire en matière de réemploi et leur mise en réseau.





PARTIE 2: DESCRIPTIF DU SITE D'IMPLANTATION

1. L'ancien Technicentre SNCF de La Mulatière

L'ancien Technicentre SNCF de La Mulatière est un site industriel situé aux confins de la commune en limite de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite. Déployé sur un espace de près de 20 hectares, il est composé de bâtiments anciens présentant un intérêt patrimonial et architectural.

Le Technicentre a été, jusqu'en 2020, le principal centre de maintenance du parc des locomotives de la SNCF. Libéré de ses activités industrielles et ferroviaires, ce site, très bien desservi par les transports en commun, fait l'objet de réflexions portées par la SNCF en partenariat avec la commune de La Mulatière et la Métropole sur sa valorisation et sa future transformation urbaine.

Dans cette démarche engagée de mutation urbaine de moyen et long terme, une première étape transitoire vient d'être activée par la Métropole, au travers des Grandes Locos [EN GRAS], nouveau lieu culturel de la Métropole pour les grands événements (Nuits Sonores, Biennales, etc.). L'objectif de la SNCF et de la Métropole à terme est de transformer l'ancien Technicentre en un nouveau quartier (logements, équipements de proximité, bureaux, activités productives) en préservant une dimension culturelle forte, au-delà de cette première étape événementielle. La culture étant un secteur d'activité à part entière, une partie de l'offre immobilière tertiaire et productive du projet urbain lui sera consacrée.



Les modalités immobilières et foncières



Une implantation évolutive et des occupations transitoires en vue d'une préfiguration du projet pérenne



2. Trois bâtiments pour l'accueil des deux ressourceries professionnelles

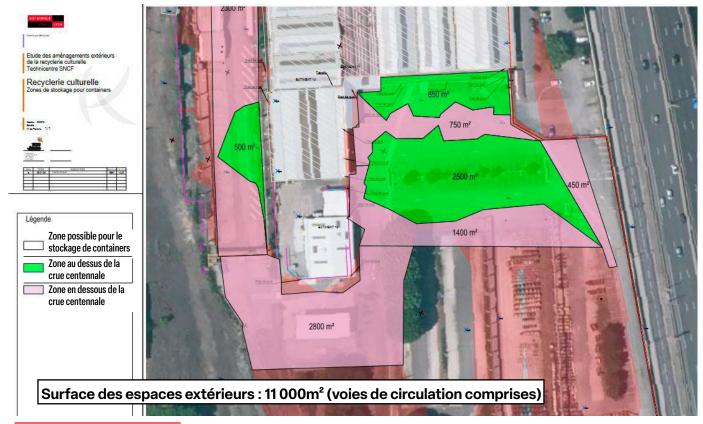
Situés au Nord du site de l'ancien Technicentre, les bâtiments 11, 13 et 14 sont identifiés pour accueillir le projet de ressourcerie culturelle et de ressourcerie du bâtiment. Ils sont composés comme suit :

- 6 100 m² de surfaces d'ateliers
- 496 m² pour les bureaux
- 1 103 m² de quai couvert
- 11 550 m² d'espaces non bâtis

L'implantation des projets de ressourceries a fait l'objet d'une étude technique conduite par la Métropole dont les résultats sont synthétisés en annexe 2.

Ces espaces ayant vocation à accueillir les deux ressourceries professionnelles, le projet candidat à la ressourcerie culturelle est invité à se projeter sur 50% de ces espaces.

Occupation et aménagement des espaces extérieurs - Surfaces extérieures



MODALITÉS D'OCCUPATION

Modalités financières

SNCF Voyageurs, propriétaire des bâtiments 11, 13 et 14, les louera à la Métropole de Lyon, à compter du 1er février 2025 et pour une durée de 10 ans, selon les modalités suivantes :

- un loyer annuel de 322 320 € HT HC⁽¹⁾
- des charges évaluées à environ 30 % soit 97
 696 € (à réactualiser en fonction du réel)

Le montant annuel total est donc estimé à 419 016 € TCC HT, soit 502 819 € TTC

La Métropole sous-louera à la structure porteuse selon les mêmes modalités financières

Contraintes réglementaires et juridiques du site

Les bâtiments et l'emprise extérieure sont soumis à des contraintes juridiques et réglementaires précisées en annexe 2 du présent appel à projet. Ces règlementations contraignent l'aménagement et l'exploitation des bâtiments. Les occupants devront notamment :

- Prévoir un pré-tri de tous les matériaux collectés sur le site de collecte ou un autre site pour ne pas être considéré comme une activité de gestion de déchets et ainsi ne pas dépasser le régime de déclaration du classement ICPE (Installation classées pour la protection de l'environnement)
- Limiter les zones de stockages à un volume de 3 000 m³

En cas de zone de vente, limiter cette zone au bâtiment 14 qui devra respecter les contraintes liées à l'ERP (Etablissement recevant du public). Seules les catégories 4 et 5 seront autorisées. Les types seront étudiés dans un deuxième temps.

10

⁽¹⁾ Ce loyer a été calculé sur la base des données suivantes :

Surfaces Ateliers = 40 €/an X 6 100m²

Surfaces Bureaux = 70 €/an X 496m²

Autres surfaces = 25€/an X 1744m²

Les surfaces extérieures ne seront pas soumises à un loyer. La transformation de surfaces considérées comme ateliers en surface de bureaux n'amènera pas de changement de loyer.

Le reste des espaces sera classé ERT (Etablissement recevant des travailleurs).

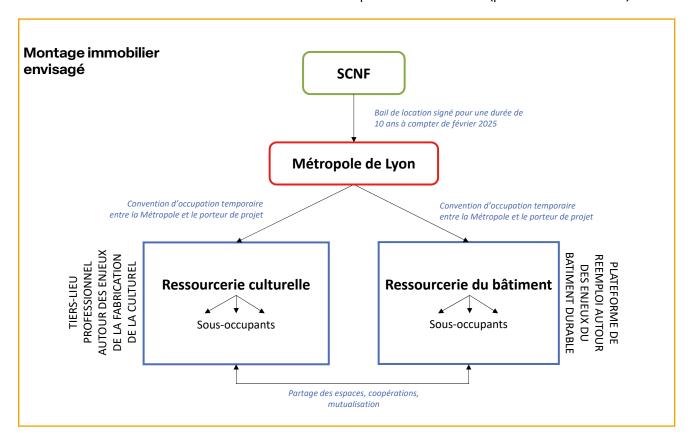
 Prendre en compte les contraintes et règlementation liés au zonage PPRNI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation) - voir annexes 3 et 4 notamment concernant des potentiels stockages en extérieur, temporaires (évacuation possible) ou permanents (audessus de la côte de crue centennale ou surélévations avec ancrage au sol).

Répartition des espaces

Les candidats au présent appel à projets proposeront une répartition de surfaces en étant attentifs :

- À réserver une part majoritaire des espaces aux activités et services de stockage lié à la collecte, transformation/revalorisation, vente;
- Au respect des différentes réglementations et servitudes qui s'appliquent au site.
- A une juste répartition des espaces entre la ressourcerie culturelle et la ressourcerie du bâtiment

Au vu des besoins en services et activités identifiés dans les études, la Métropole de Lyon a envisagé – à titre indicatif – une répartition spatiale des activités (présentée en annexe).



TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Les travaux réalisés par la SNCF Voyageurs

En tant que propriétaire, la SNCF Voyageurs a réalisé des travaux relatifs à la dépollution et aux clos et couverts. Le site est désormais conforme aux préconisations de la DREAL.

Les travaux réalisés par la Métropole de Lyon

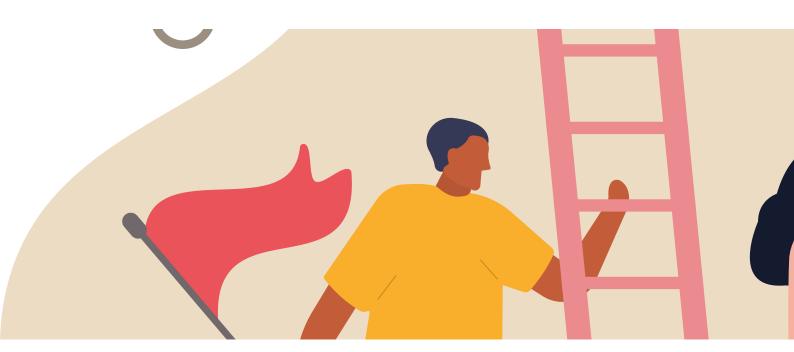
En tant que locataire principal de SNCF Voyageurs, et dans la visée d'une sous-location des espaces au futur porteur de projet, la Métropole a mis en place différents programmes de travaux :

- Création d'une entrée au Nord du site qui donne un accès direct aux bâtiments concernés. Cette entrée est sécurisée. Elle est mutualisée avec l'accès logistique, prévention et sécurité des Grandes Locos (accès PC sécurité) en phases préparation, exploitation et désinstallation.
- Cet accès devra donc faire l'objet d'une gestion coordonnée et sécurisée avec les exploitants des différents événements.
- Des travaux de mise en sécurité et de mise aux normes d'accueil de travailleurs⁴.

Le montant des travaux est estimé à 3 M€.

Les travaux à la charge du porteur de projet et des futurs occupants

Les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs seront réalisés par et à la charge du porteur de projet et des occupants afin d'adapter les espaces aux activités. Pour des raisons de faisabilités techniques, les projets d'aménagement (principes d'équipements secondaires) devront être validés par la Métropole, en lien avec le Maître d'œuvre.

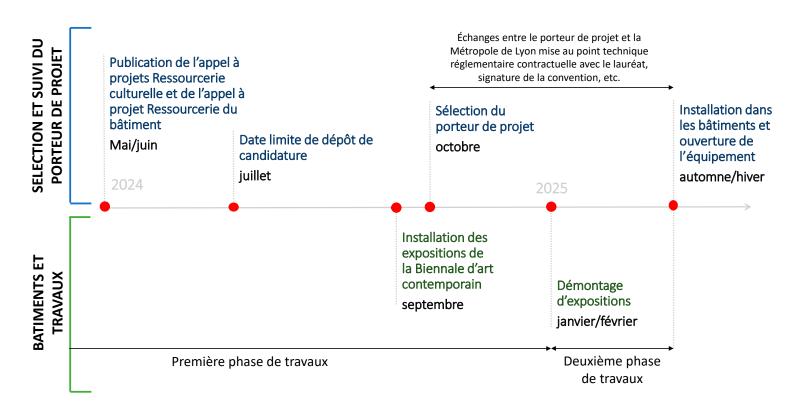


⁽³⁾ Liste des travaux réalisés par SNCF Voyageurs : diagnostic et remise en état des réseaux secs et humides ; remise en service des installations de chauffages existantes ; résolution des problèmes structurel couverture du bâtiment 13

⁽d) Liste non exhaustive des travaux réalisés par la Métropole de Lyon : curage partiel des bâtiments ; mise en sécurité et solidité des structures ; électricité courant faible ; chaufferie ; plomberie ; désenfumage ; reprise et création de sanitaires.



PARTIE III: CALENDRIER DU PROJET







PARTIE IV : ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Groupement et structure porteuse

Les candidatures doivent être portées par une seule structure qui se positionne en tant que chef de file du projet et gestionnaire principal de la ressourcerie culturelle.

Il peut s'agir:

- Soit d'une structure déjà existante qui souhaite adapter ses activités au projet
- Soit être une structure ad hoc constituée expressément pour gérer le projet

La création d'une structure ad hoc peut se faire dans un second temps. Dans quel cas, une structure déjà existante doit porter la candidature au présent appel à projet.

La structure porteuse doit relever prioritairement des champs culturels et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La structure porteuse devra:

- Être l'interlocuteur unique de la Métropole de Lyon sur le contenu du projet et sa mise en œuvre, comme sur les questions administratives. La structure sera également porte-parole du projet auprès des partenaires et bénéficiaires potentiels.
- Assurer la gestion administrative du lieu et du projet, notamment versement des loyers à la Métropole, contrats de sous-location et perception des loyers des autres structures occupantes des locaux. Elle devra notamment identifier un responsable unique de sécurité, également chef d'établissement.
- Assurer le lien avec les porteurs de projet de la ressourcerie du bâtiment dans une perspective de mutualisation et de partage de ressources.

Ces 3 fonctions pourront être assurées en propre par la structure porteuse ou déléguées par la structure porteuse à un tiers (une autre structure du groupement ou un prestataire).

2. Missions et fonctions

Un programme d'activités tourné vers les besoins du secteur

Le candidat proposera un programme d'activités en lien avec les résultats des études, tournés vers les acteurs culturels du territoire, en prenant en compte les enjeux et les objectifs décrits dans le présent appel à projet et ses annexes.

Il pourra, pour ce faire, mobiliser et animer un réseau d'acteurs aux compétences complémentaires, souhaitant travailler ensemble, coopérer et mutualiser selon des modalités de gouvernance et d'animation à définir.

Enfin, le candidat prendra en compte l'ensemble des acteurs culturels du territoire afin de proposer des outils au service de l'ensemble d'une filière dans une visée de structuration et de développement des activités.

3. Positionnement et posture : un lieu au service du territoire qui évolue en fonction des besoins

POSTURE D'ENSEMBLIER ET DE FACILITATEUR

La Métropole attend des candidats une capacité d'intégration du plus grand nombre d'acteurs culturels et de mise en place de dynamiques vertueuses de mutualisation et de coopération internes et externes pour servir les objectifs et enjeux du projet.

Cette capacité doit notamment se traduire à travers :

- La mise en place d'une gouvernance partagée laissant une place importante aux représentants de toutes les parties prenantes du projet : bénéficiaires, acteurs culturels du territoire, collectivités, etc.
- La mise en place de modalités de coopération et de mutualisation d'espaces, de compétences, de machines et de ressources à différentes échelles :
 - > entre les structures constituant le groupement principal
 - > avec les activités et structures de la ressourcerie du bâtiment
 - > avec la Métropole de Lyon et les services concernés
- > avec la programmation et les activités des Grandes Locos, notamment les grands événements (Nuits Sonores, Biennale d'Art contemporain, Biennale de la Danse, Lyon

Streetfood Festival)

- > avec les initiatives et activités du territoire, notamment en les mettant en valeur éventuellement à travers un répertoire/annuaire/ cartographie
- > avec des réseaux nationaux notamment le <u>RESSAC</u> (Réseau national des ressourceries artistiques et culturelles) et les membres qui le constituent.

La Métropole sera attentive à ce que les occupants ne s'enferment pas dans un entre-soi et qu'ils s'ouvrent à une pluralité de bénéficiaires et d'acteurs du territoire métropolitain et national, dans toute leur diversité.

UN PARTENARIAT FORT AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

Le projet sélectionné devra s'inscrire dans un partenariat fort et une relation de confiance avec la Métropole notamment :

- Dans la relation de bailleur à occupant
- Dans les orientations du projet

4. Installation sur le site et répartition avec la ressourcerie <u>du bâtiment</u>

Les candidatures présenteront une ou plusieurs planifications possibles de la répartition des espaces avec :

- La localisation des espaces partagés / mutualisés,
- La localisation des espaces dédiés à certaines structures en propre,

En précisant les contraintes techniques (chauffage, accessibilité à des véhicules, etc.) et les modalités d'utilisation de chacun de ces espaces.

La planification envisagée sera mise au regard :

- Des besoins des porteurs de projet de la ressourcerie du bâtiment,
- Des travaux nécessaires pour adapter les espaces aux besoins,

L'installation des activités dans les bâtiments, la répartition et l'aménagement des espaces feront l'objet d'une analyse plus poussée, de l'analyse de compatibilité des activité suivant les contraintes réglementaires et juridique, à travers un **travail collaboratif organisé par la Métropole en lien avec :**

- Les porteurs de projet sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de la ressourcerie du bâtiment (selon le même calendrier)
- Le Maître d'oeuvre (MOE) qui accompagne la Métropole dans la réalisation des travaux. Certains choix de répartition et d'aménagement pourront être revus et contraints par des éléments liés à la sécurité des bâtiments

5. Modèles économiques viables et la potentielle création d'emplois en insertion

Le projet candidat, à travers des budgets prévisionnels, doit pouvoir se projeter sur un minimum de 5 années, dans un modèle économique viable et robuste, considérant les dépenses d'investissement et de fonctionnement et l'équilibre des recettes et des dépenses.

À travers ces budgets, pourra solliciter une subvention à la Métropole. Dans ce cas, il argumentera sa demande, tout en considérant la possibilité de chercher d'autres financements publics. La subvention tiendra compte de la nature de l'activité conformément à la réglementation européenne en matière d'aides d'État.

Recours à des emplois en insertion

En matière d'impact social, la création d'une ressourcerie culturelle peut également permettre de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés :

- Par le développement de proposition de métiers adaptés et pertinents pour les processus d'insertion,
- Par la construction de parcours de formation permettant d'accéder aux emplois verts de demain.

Une intention forte sera portée sur les thématiques de l'insertion, de l'emploi et de la formation; le territoire de la Métropole de Lyon est riche de 71 structures d'Insertion par l'Activité économique et 6 Entreprises à But d'Emploi dont plusieurs sont engagées dans les filières du réemploi.

Une attention particulière sera donnée sur la mise en œuvre de parcours apprenants et qualifiants en travaillant sur l'employabilité dans l'industrie du déchet, du textile, de la logistique, de la préparation au réemploi, avec des passerelles vers les métiers existants et une ingénierie de la formation pour anticiper les secteurs d'emplois à venir.

Les candidats préciseront dans leur dossier de réponse les éléments suivant ou – a minima – comment ils appréhendent la notion d'insertion :

- Les métiers et les typologies d'emplois proposés à des publics en insertion,
- Les modalités d'accompagnement proposées et les moyens mis en œuvre,
- Les formations et modalités d'évaluation des acquis des salariés en parcours d'insertion.
- Le dispositif d'insertion identifié auquel ils auront recours.



PARTIE V : MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Critères d'évaluation

Compréhension du contexte et des enjeux du projet et capacité à répondre aux besoins des professionnels :

- Compréhension des besoins et des attentes des professionnels de la filière culturelle en matière de réemploi
- Prise en comptes des enjeux de la Métropole
- Capacité à mettre en place des modalités de mutualisation et de coopération avec toutes les parties prenantes (internes et externes au projet), notamment dans la mise en place d'un modèle de gouvernance partagée
- Capacité à se projeter dans les bâtiments et à en assurer l'exploitation, la gestion quotidienne et l'animation tout en prenant en compte les contraintes techniques liées au site.
- Capacité à présenter un phasage réaliste de l'installation et de l'aménagement des bâtiments et de présenter le déploiement des activités

Capacités techniques, humaines et solidité financière :

- Proposition adéquate du dimensionnement des moyens en ressources humaines et proposition de profils pour assurer les activités et le rôle de gestionnaire unique du lieu
- Solidité techniques, RH et financière de la structure candidate et de ses partenaires
- Proposition de modèle économique viable intégrant une proposition de demande de subvention à la Métropole et capacité à intégrer d'autres partenaires financiers

Comment candidater?

Les candidats doivent fournir les éléments suivants pour permettre l'instruction de leur proposition :

Éléments administratifs:

- Une présentation du candidat : identité et coordonnées du représentant légal et de la personne de contact, nature juridique, numéro de SIRET, statuts signés, objet social, adresse du siège social, récépissé de dépôt à la Préfecture pour les associations, extrait Kbis pour les entreprises, composition du Conseil d'administration (en précisant les membres du bureau), attestation concernant le régime TVA (le cas échéant), Fiche INSEE
- Une présentation des structures partenaires (le cas échéant) et des attestations de partenariat signées
- Le chiffre d'affaire du candidat et des partenaires : budget général pour l'exercice à venir, le bilan et compte de résultat de l'année précédente

Éléments concernant le projet proposé :

- Une présentation détaillée expliquant comment le projet permet de répondre aux objectifs et enjeux de l'appel à projet : le rôle, l'implication et les missions assurées par la structure candidate et missions/activités de chacun des partenaires, le modèle de fonctionnement et de gouvernance interne et externe dont l'implication de la Métropole.
- Un calendrier prévisionnel sur 5 années d'installation et de mise en place des activités montrant les priorités et la montée en charge
- Une présentation du modèle économique envisagé précisant le budget prévisionnel sur une projection de 5 années minimum et intégrant les subventions demandées à la Métropole et à d'autres partenaires publics ou privés (accompagné d'un argumentaire) en distinguant le fonctionnement et l'investissement, et précisant les apports matériels et financiers de chacun des partenaires
- Une note technique concernant l'installation dans les bâtiments: répartition des activités dans les espaces (schéma spatialisé), liste détaillée travaux d'aménagement envisagés, besoins éventuels liés à des travaux de gros œuvre
- Une note d'intention présentant la manière dont le candidat imagine animer le réseau d'acteurs et l'implication dans l'écosystème
- Une présentation de l'équipe prévue (CV, références, etc.). Le candidat détaillera les typologies d'emplois (éventuellement sous forme d'organigramme) en précisant également les emplois qui s'inscrivent dans une visée d'insertion
- Tous renseignements ou éléments complémentaires permettant de préciser le projet

Les candidats sont invités à partager toute information pertinente pour éclairer le fonctionnement économique du groupement : grille tarifaire des loyers, des prestations de services aux occupants, charges de personnel mutualisés, etc.

Calendrier

- 31 mai 2024: publication de l'appel à projet.
 L'appel à projet concernant la ressourcerie du bâtiment est également publié à cette date
- Semaine du 24 au 28 juin (date précise à venir) : Visite des bâtiments et du site
- 31 juillet 2024 : date limite de dépôt de candidature
- Semaine du 9 au 13 septembre (date précise à venir):
 échanges avec les candidats notamment afin de clarifier
 certaines propositions et le cas échéant de mettre en
 dialogue les candidats du présent appel à projets et de
 l'appel à projets de ressourcerie du bâtiment, en vue de la
 mise au point du projet d'occupation d'ensemble.
- Première semaine d'octobre 2024 (date précise à venir):
 passage des candidats devant le jury de sélection (dont la
 composition sera communiquée aux candidats en amont
 des séances)
- Courant octobre 2024 : courriers au lauréats et candidats indiquant le choix du jury

Modalités de réponse

- Les documents relatifs à l'appel à projets sont accessibles sur le site <u>grandlyon.com</u> (rubrique « Une métropole de services > Appels à projets ») ainsi que sur la plateforme <u>acteursculturels.grandlyon.com</u>
- Pour répondre, le candidat devra fournir obligatoirement les éléments demandés dans la partie « Comment candidater ? »
- Envoi des dossiers uniquement par courrier électronique à : ressourceriespro@grandlyon.com
- Pour toutes informations complémentaires : Marie GOETZ : 04 26 83 94 79 mgoetz@grandlyon.com

Métropole de Lyon

Délégation Développement responsable **Direction Culture et vie associative** Service Accompagnement des coopérations

20, rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon cedex 03 www.grandlyon.com



